

CONCOURS DE POÉSIE NATURE EN LIVRES 2023



L'association loi 1901, Hostellerie de la Tour, organise le festival Nature en Livres – une écopoétique de villages en 2023 pour sa troisième édition.

Dans ce cadre, elle organise un concours de poésie, dénommé « Concours de poésie - Nature en livres 2023 », destiné à trois catégories de participants : jeunes, adultes, auteurs déjà édités à compte d'éditeur. A l'occasion de l'anniversaire des soixante ans du Traité de l'Elysée consacrant l'amitié franco-allemande, ce concours est ouvert dans les deux langues, allemand ou français, dans chaque catégorie.

La participation à ces concours est gratuite.

Le thème des concours est :

LE CIEL – de l'infini au minuscule

Comment participer ?

La participation aux concours « Nature en livres 2023 » implique le respect et l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute personne âgée d'au moins 11 ans peut participer. Il lui suffit de proposer un (*et un seul*) texte poétique inédit en français ou en allemand (accompagné dans ce cas d'une traduction en français) respectant le thème de l'édition 2023.

Le concours se décline en trois catégories :

Jeunes : de 11 à 18 ans

Adultes amateurs

Auteurs édités (à compte d'éditeur)

Les membres du jury ainsi que les personnels des structures, ayant directement ou indirectement, contribué à l'organisation, participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Concours de poésie - Nature en Livres 2023 ne peuvent concourir.

- ▶ **Des ateliers culturels autour de la poésie sont proposés en parallèle dans certaines écoles et structures dédiées à la lecture.**
- ▶ **Il est possible d'adresser des candidatures groupées par classe, bibliothèques et autres structures concernées en mentionnant le nom du référent.**

Règlement du « Concours de poésie - Nature en Livres 2023 »

Article 1 : modalités pratiques

- Le poème, composé en police Arial 12 simple interligne, aura une longueur minimale de 15 lignes et maximale de 2 pages.
- Il sera enregistré au format pdf et déposé sur la page dédiée du site internet du festival (onglet « concours ») :

<https://natureenlivres.fr/>

à partir du 29 mars 2023 à 00h01 et jusqu'au :

15 mai 00h59, pour les Jeunes de 11 à 18 ans inclus

13 juin 00h59 pour les Auteurs déjà édités à compte d'éditeur

1er juillet 00h59 pour les Adultes

Les dates et heures françaises de connexion faisant foi.

- Ne comportant aucune indication permettant d'identifier son auteur, il sera accompagné d'une page de garde spécifiant
 - les nom, adresse et modalités de contact (mail, téléphone) du candidat,
 - la catégorie pour laquelle il candidate,
 - le titre ou les premiers mots du poème présenté,
 - le nombre de signes (espaces comprises) du poème.
- Ainsi que de l'attestation sur l'honneur (page x du présent règlement) complétée et signée (pour les mineurs, signature d'un représentant légal).

Article 2 : thème, forme, genre, langue

- Le thème retenu pour les trois catégories est : « **LE CIEL - de l'infini au minuscule** »
- La forme poétique est laissée à l'appréciation des auteurs : versification traditionnelle, vers libres ou poème en prose (en respectant les limites de l'alinéa 1 de l'article précédent).
- Tous les genres sont possibles : fable, allégorie, élégie, satire, discours, plaidoyer, etc.
- Des suggestions de lecture peuvent-être faites par les relais du concours, afin de stimuler l'imagination des auteurs (en particulier des plus jeunes). L'association Hostellerie De La Tour en propose également sur son site.
- Le jury attire l'attention des participants sur la vérification nécessaire de l'orthographe.
- Le poème proposé peut être rédigé en français ou en allemand. S'il l'est en langue allemande, il sera accompagné de sa traduction en français, mais c'est la version allemande qui sera réputée concourir.
- Le poème proposé n'aura ni plagié ni copié aucune œuvre déjà publiée.
- Le ou la candidat(e) certifie également que sa production ne contient aucun élément à caractère raciste, sexiste, homophobe ; à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales ; contraire à la réglementation ; de nature à porter atteinte au droit à l'image ou au respect de la vie privée.
- Le texte présenté ne devra pas avoir été primé ou distingué même sous un titre différent à l'occasion d'autres concours littéraires. Inédit, il n'aura jamais été publié sur support papier (une mise en ligne sur un blog personnel ou sur les réseaux sociaux est tolérée.)

Règlement du « Concours de poésie - Nature en Livres 2023 »

Article 3 : jury, proclamation des résultats, remise des prix

- Le jury, **sous la présidence d'honneur de Jean-Pierre Luminet, poète et astrophysicien**, est composé de
 - Alain KEWES auteur et éditeur
 - Gertrude DODART Présidente de l'association Hostellerie de la Tour
 - Christine AYROULET de librairie Le Millefeuille à Clamecy
 - Philippe DEPALLE, rédacteur en chef, Journal du Centre
 - Jacques MOULIN (pour la catégorie Auteur)
 - Un ou plusieurs représentants (F/H) :
 - de la *Société artistique et scientifique de Clamecy*
 - de la nature et de la biodiversité, issus de *Bourgogne Franche Comté Nature*, du *Parc Naturel régional du Morvan*, et de *Humanité et Biodiversité*
 - de l'Agence Livre et Lecture Bourgogne Franche-Comté
 - de la Fédération nationale des maisons des écrivains et des patrimoines littéraires
 - de la Maison de la Rhénanie-Palatinat à Dijon
 - des collèges de Lormes, Varzy et Corbigny, partenaires du festival.
 - du Réseau Intercommunal des Bibliothèques de la Nièvre
 - des Services de l'Etat pour l'Education, la Jeunesse et les Sports
- **La remise des prix** aura lieu les samedis
 - 17 juin 2023 pour les jeunes,
 - 1^{er} juillet pour les auteurs,
 - 31 août pour les adultes,

à Monceaux-le-Comte

Tous les participant(e)s recevront une invitation pour la remise des prix. Les nominé(e)s. recevront une invitation individuellement. Pour le bon déroulement de la cérémonie de remise des récompenses, leur présence est fortement souhaitée.

- Trois prix seront remis pour chaque catégorie :
 - Pour les jeunes, les prix **Etoiles** : 1. SIRIUS. 2. BETELGEUSE 3. VEGA
 - Pour les auteurs édités, les prix **Constellations** : 1. ORION. 2. ANDROMEDE. 3. PEGASE
 - Pour les adultes, les prix **Muses** : 1. URANIE 2. CLIO. 3. EUTERPE

Les noms des prix ont été attribués par Jean-Pierre Luminet.

- En outre, il peut être décerné un ou plusieurs prix Coups de cœur: un **Prix spécial Jean-Pierre LUMINET** et/ou un **Prix spécial du JURY** pour récompenser une œuvre particulièrement intéressante.
- Les critères de choix du jury seront le respect des contraintes et du thème, la qualité littéraire, l'originalité mais également le style, et la maîtrise de la langue.

Règlement du « Concours de poésie - Nature en Livres 2023 »

- Les délibérations du jury, sur les poèmes anonymés au préalable, sont confidentielles. Les prix sont décernés à la majorité des membres. Les décisions du jury sont sans appel. Le jury n'a pas à motiver ou à justifier ses choix.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'événement si les circonstances l'exigent.

Article 4 : nature des prix, publication des œuvres et droits afférents

- Les lauréats (H/F), par catégorie recevront des bons d'achat, des livres, des produits locaux, des places de spectacles de la part des partenaires du concours de poésie Nature en Livres 2023 pour une valeur symbolique de 30 euros.
- Les textes primés seront publiés dans Le Journal du Centre.
- Ils pourront, également, être publiés et exposés dans des revues, salles d'expositions et sites internet de l'association Hostellerie de la Tour et des partenaires du concours.
- Les œuvres pourront faire l'objet d'une brochure éditée par la suite.
- Les participants (H/F) (ou les représentant légaux des candidats mineurs) autorisent l'HDLT à publier, à reproduire, à communiquer au public leur texte dans le cadre du Concours de poésie Nature en Livres 2023, sur tout support numérique et papier sans pour autant se prévaloir de droits d'auteur, et ce pour une durée de 10 ans à compter de la clôture du concours.
- Les Participants acceptent par avance que les photographies et autres supports audiovisuels captés lors de la remise officielle des prix soient utilisés à des fins publi-promotionnelles ou rédactionnelles par l'HDLT ou ses partenaires médias lors de tout reportage écrit, photographique ou audiovisuel sur le Concours.
- Cette autorisation exclut toute exploitation à caractère commercial, ainsi que toute notion d'exclusivité. L'auteur reste propriétaire et totalement libre de l'usage ultérieur de son œuvre.
- Les données personnelles des participants (H/F) (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, etc.) sont récoltées par l'HDLT et ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers. Par application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les participants (H/F) disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel les concernant.
- Conformément au Règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016), les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant.

Article 5 : lois et règlements

- La participation implique l'acceptation de ce règlement.
- Tout poème envoyé est considéré définitif. Il ne sera pas susceptible d'être modifié.
- Le présent Concours est soumis à l'application de la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Concours doivent être formulées au plus tard trois mois après la date limite de participation au Concours, sur demande écrite à l'association HDLT. En cas de désaccord sur l'application ou l'interprétation du Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent localement, soit celui de Nevers.
- L'association loi 1901, Hostellerie de la Tour, créée le 17/10/2020, déclarée en préfecture, JO 24/11/2020, RNA W582003980, SIRET 891498560 00012 et APE 9499Z, organise le festival Nature en Livres – une écopoétique de villages en 2023 pour sa troisième édition. Son siège social se situe à l'adresse suivante : place de l'Eglise, 7 rue du Commerce 58190 Monceaux-le-Comte.

En cas de difficulté, prendre contact avec l'association Hostellerie de la Tour
Tel : 06.83.48.73.56 / email : concoursdepoesie@natureenlivres.fr

Règlement du « Concours de poésie - Nature en Livres 2023 »

DECLARATION SUR L'HONNEUR

(Impliquant validation du règlement)

CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Je postule pour une des trois catégories suivantes (cocher)

- Catégorie **JEUNE** : de 11 à 18 ans compris
- Catégorie **ADULTE** : plus de 18 ans
- Catégorie **AUTEUR** : adulte déjà édité à compte d'éditeur

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse mail :@.....

Téléphone : (obligatoire)

ATTESTATION

- Je déclare sur l'honneur que le poème que j'adresse à l'association *Hostellerie de la Tour* dans le cadre du Concours de poésie - NATURE EN LIVRES 2023 est une œuvre originale inédite dont je suis l'auteur véritable.
- Je m'engage à accepter les utilisations décrites dans le règlement du concours.

Date :

Signature : *Pour les mineurs à titre individuel, la signature du représentant légal est nécessaire*

CANDIDATURE GROUPEE

Postulation avec un collègue ou un lycée catégorie Jeune

Nom et coordonnées de l'enseignant (H/F) et de l'établissement :

Langue : Nom du traducteur (H/F) si ce n'est pas l'auteur :

Postulation avec un organisme relais :

Nom et coordonnées de l'organisme.....

Référent :

